



Compte rendu 2003 des délégués CGT au Conseil Hygiène et Sécurité



Comme chaque début d'année les représentants du personnel CGT au Comité Hygiène et Sécurité vous présentent un bilan, bien maussade, du CHS de notre centre.

Notre Administration, si pointilleuse sur la mise en place de certain système de contrôle, se montre plutôt laxiste pour l'application du code du travail et des statuts en matière d'hygiène et de sécurité notamment:

Pour la sécurité des nouvelles installations:

Elle n' a pas été prise en compte pour les opérations de maintenance lors de la conception d'ouvrages, contrairement à l'obligation faite par les articles L. n° 93-1418, L. 235-15, R.238-37, R.238-38 du code du travail.

Exemple: depuis plus d'un an la nouvelle serre S2 n'est plus étanche aux insectes, faute d'accessibilité pour la maintenance.

Lors de l'intervention des entreprises extérieures:

Les plans de prévention ne sont pas établis, ou s'ils le sont, c'est sans en informer les représentants du personnel. S'ils existent ils ne nous sont pas communiqués (Art R. 237...).

Exemple : le local mis à la disposition des personnels de l'entreprise de gardiennage a nécessité l'intervention de l'inspection du travail car c'était un local technique d'installations électriques, sans fenêtre...!

Sur le fonctionnement du CHS:

Nous avons été présents à toutes les actions du CHS. Mais cette année encore l'Administration n'a pas respecté ses engagements : absence lors des visites d'unités, non respect du nombre de réunions annuelles, non respect des délais de diffusion des documents de travail et comptes rendus (Décret 82-453, Notes de Services et Règlement Interne).

Il est à noter que ces différents points ont pourtant fait l'objet de documents INRA : « **Réussir ensemble la prévention** ... ». Est-ce que notre Direction de Centre voudra bien les mettre en œuvre cette année?

Gestion des déchets :

Si le tri des déchets a été évoqué en CHS et fait l'objet d'un dossier ouvert par l'Administration, celui-ci est au point mort depuis 2 ans.

Depuis, une nouvelle gestion des déchets courants vient d'être instaurée, sans concertation. Le tri y est tout simplement supprimé ! Bel exemple donné ainsi par L'INRA. De plus, l'information diffusée sur l'installation des bacs est obsolète! A chacun de s'y retrouver.

Depuis de nombreuses années, les représentants du personnel en CHS demandent la construction d'un quai de déchargement pour les bennes à ordures (si possible ailleurs que près du centre de loisirs) afin que les agents ne soient pas obligés de lever les charges lourdes qu'ils ont à vider. En vain !

Et cela ne doit pas être une question d'argent lorsque l'on sait que les récents travaux devant le château dont le coût s'élève à 235 000 € ont été classés « sécurité des personnes » !*

Dans le même ordre d'idées, les visites d'unités révèlent régulièrement la nécessité de **rénovation et mise aux normes** de bâtiments, labos et serres. C'est en vain que les délégués ont essayé de faire avancer bon nombre de ces dossiers, et les restrictions budgétaires ne vont certainement rien arranger...

* Source : tableau des services techniques/prévention communiqué au CHS du 25/11/03